Milmaud n'est pas un meurtrier vulgaire. C'est un homme, d'après ses camarades, d'une haute intelligence, qui a donné de nombreuses preuves de ses talents.

En dehors de l'argent que ses procès lui ont coûté, Milmaud en dépensait beaucoup, il menait une grande existence et a contracté beaucoup de dettes.

La perquisition qui a été faite au domicile de Milmaud n'a amené que la découverte de papiers d'affaires et de brevets d'invention sans importance.

Au conseil des ministres. — Le nouveau ministre de la marine. — Le budget

Paris, 5 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère des finances, sous la présidence de M. Tirard.

M. Tirard à fait connaître que l'amiral Krantz avait accepté le portefeuille de la marine et M. Félix Faure le sous-secrétariat aux finances.

Le contre-amiral Gervais remplira les fonctions de chef d'état-major général.

Les décrets portant ces nominations vont être soumis cet après-midi à la signature de M. Carnot.

Les ministres ont discuté ensuite le budget des recettes. M. Tirard fera connaître lundi, à la commission du budget le système auquel s'est arrêté le gouvernement.

Le ministre de la guerre a entretenu ses collègues de la suppression par le conseil municipal, du crédit relatif à l'entretien de la garde républicaine. Ce crédit comme les années précédentes sera retabli d'office.

Histoire d'un préfet, de ses dettes d'un cafetier et d'un bureau de tabac

Le *Patriote de l'Ardèche* raconte l'histoire suivante, que lui adresse un de ses collaborateurs :

Un préfet de l'Ardèche devait onze cents francs à un cafetier; il le fit appeler un beau jour, et voici comment il lui a payé sa dette :

Dialogue

« Le préfet. — Vous savez que je ne vous paierai

» Le cafetier.— Mais, monsieur le préfet...

» Le préfet. — Il n'y a pas de M. le préfet, je ne paierai pas ; mais je peux vour donner un bureau de tabac en échange.

» Le cafetier.— Mais je n'en ai pas besoin.

» Le préfet.— Pour vous peut-être bien ; mais pour l'un des vôtres !

» Le cafetier, réfléchissant.— Je n'ai que ce moyen d'être payé ?

» Le préfet. — Pas d'autre.

» Le cafetier. — Alors j'accepte.

» Voilà comment M. X..., parent du cafetier, gère le bureau de tabac de Y..., pas bien loin de Privas.

» Je vous donne le nom du préfet et du cafetier.

» Si vous voulez connaître le nom du buraliste, allez prendre un verre de vin ou le café chez lui, et sa bonne femme vous racontera tout au long l'histoire du bureau de tabac comme nous l'avons entendu raconter ».

Les fêtes jubilaires et la « Lanterne »

Au sujet de l'impression produite par les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Rome, voici la conclusion d'un article publié par un journal du matin :

« Le roi Humbert, en entendant les acclamations qui lui arrivaient du Vatican, a dû faire de sombres réflexions sur l'isolement dans lequel il était laissé, alors que toutes les pompes de la souveraineté entouraient le Pape, et très probablement il a dû ce dire : « Le prisonnier ce n'est pas lui ; c'est moi. »

Or, veut-on savoir quel est le journal qui parle de la sorte ?... *La Lanterne* !

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Douanes russes
Formalités à remplir

De nouveaux règlements, sur l'envoi des marchandises provenant de l'étranger à destination de la Russie, prescrivent les formalités qui devront être remplies à l'avenir par les expéditeurs. Chaque envoi de marchandises expédiées en petite vitesse de l'étranger doit être accompagné d'une police de chargement et d'une lettre de voiture, en trois exemploires. Un exemplaire de chacun de ces documents est adressé au destinataire et les deux autres accompagnent la marchandise. Ces polices et ces lettres de voiture doivent contenir les adresses de l'expéditeur et du destinataire, ainsi que des indications détaillées sur la nature, le poids, le mode d'emballage et la valeur de la marchandise. Les marchandises dont les marques ou le genre d'emballage ne correspondent pas aux indications des polices de chargement sont considérées comme non déclarées. Toutefois un délai de quinze jours est accordé aux intéressés pour la présentation de documents justificatifs concernant ces erreurs d'indication. Les marchandises non accompagnées de lettres de voiture, de polices de changements sont frappées d'une amende correspondant à 10 0/0 du montant du droit de douane payable par le destinataire. Si les marchandises dépourvues de ces de ces documents règlementaires ne sont pas réalisées par le destinataire dans un délai d'un an elles sont considérées comme articles de contrebande.

Pour retirer les colis de la douane, le destinataire ou son mandataire doit présenter l'original de la lettre de voiture. Les droits de douane doivent être acquittés à la frontière s'il n'existe pas d'entrepôts de douane au lieu de destination ou si l'expéditeur en a fait une mention spéciale dans la lettre de voiture.

Quant aux marchandises expédiées en grande vitesse, elles sont soumises aux mêmes formalités d'envoi et à la visite douanière sans aucun retard, à l'arrivée même du train.

Laines

ANVERS, 5 janvier.

Il a été 143 balles de laine de La Plata, en suint.

LE HAVRE, 5 janvier.

Il a été traité 20 balles de laine de Buenos-Ayres, en suint, agneaux, à fr. 147.50 les 100 kil.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *San-Martin* est arrivé le 4 janvier au Havre venant de la Plata viâ Dunkerque et y a débarqué 494 b. laine comme solde.

Le steamer *Cordoba* est parti le 2 janvier de Montevideo pour Dunkerque et le Havre avec laines.

Le steamer *Frédéric-Moral* est arrivé à Marseille le 3 janvier à Marseille venant prendre charge pour Dunkerque.

Le steamer anglais *Chirton* est attendu à Dunkerque venant d'Oran.

Le steamer anglais *Borghese* a été expédié le 3 janvier de Londres pour la Plata où il prendra des laines en retour.

Le steamer *La Martinique* est parti le 4 janvier de Dunkerque pour l'Algérie viâ le Havre.

Le steamer *Ville-de-Rosario* débarquait le 4 janvier à Dunkerque ses laines de la Plata destinées à Roubaix-Tourcoing dont 818 b. laine pour Dunkerque. Il suivra pour le Havre avec le solde ainsi composé : 919 b. laine et 85 peaux de moutons, parti pour le Havre le 4 courant où il est arrivé le 5.

Le steamer *Uruguay* venant de Buenos-Ayres et Montevideo avec laines est entré à Dunkerque le 4 janvier au soir et y débarque maintenant 2.011 b. de laines pour ce port.

Le steamer *Ville-de-Messine* prenait charge du 3 au 4 janvier à Oran pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer *Ville-de-Riposto* a touché le 2 janvier à Alger venant prendre charge pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer anglais *Marina* est parti le 5 décembre de Montevideo avec laines, etc., pour Dunkerque et Liverpool et est attendu maintenant à Dunkerque.

Le steamer *Rio-Negro* [illegible] actuellement charge à Buenos-Ayres et se complétera à Montevideo en laines pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer *Morbihan* était à Alger le 29 décembre prenant charge en laines pour Dunkerque.

Le steamer anglais *Setos* a débarqué 91 b. laine de Valparaiso au Havre ; plus 265 b. laine de Buenos-Ayres et d'autres laines destinées à Hambourg.

Le steamer *Caïd* a débarqué à Marseille 9 b. laine chargées à Philippeville.

Le steamer *Auvergne* a débarqué à Marseille 57 b. laine de Bone.

Le steamer *Isly* a débarqué à Alger à Marseille 35 b. laine.

Le steamer *Soudan* a débarqué à Marseille 44 b. laine de Philippeville.

Le steamer *Hellenes* est parti le 1er janvier d'Anvers pour la Plata viâ Londres.

Le steamer *Thibet* est parti le 3 janvier de Marseille pour la Plata où il va charger pour ce port.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 5 janvier 1888

Jeudi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1877)

Le numéro 943 gagne 100.000 francs.
Le numéro 27.971 gagne 50.000 fr.

Les numéros 191.617 et 168.934 gagnent chacun 10.000 fr.

Les trente numéros suivants sont appelés au remboursement à 1.000 francs :

298.282	393.995	59.647	279.552	483.236	592.742
182.096	20.171	32.820	288.974	326.085	319.764
361.036	226.162	258.875	574.945	278.119	244.766
121.009	238.315	293.184	355.763	385.173	474.880
350.460	228.336	316.855	410.055	510.771	

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1879)

Les numéros 564.335 et 1 073.195 gagnent chacun 100,000 fr.

Le numéro 1.699.438 gagne 25 000 fr.

Les numéros 1.427.740 et 1.387.634 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 1.025.673 — 1.370.597 — 1.679.504 — 1.783.997 et 287.236 gagnent chacun 5,000 fr.

Les numéros suivants sont remboursables à 1,000 francs :

1.470.433	814.061	124.141	758.853
1.267.224	617.750	1.243.377	791.303
691.198	1.579.822	244.678	325.538
1.754.015	1.419.385	1.152.001	1.615.574
730.502	1.785.937	431 388	231 111
426.763	788.238	1.272.101	451.259
81.745	791.157	352.484	1.298.527
1.335.080	1.300.278	1.391.812	52.253
1.101.728	564.132	1.512.831	213.275
1.437.341	679.785	1.497.377	134.086
563.519	1.202.300	854.582	439.839
704.514	1.098.077	1.744.547	1.032.169
227.555	1.736.033	1 622.547	1.592.060
928.018	914.932	1.597.960	1.654.565
693.053	1.700.150	477.394	585.919
1.217.510	1.756.229	288.974	79.356
1.250.140	1.328.303	1.037.743	289.269
1.726.420	156.702	1.676.469	1.506.290
1.762.071	1.060.244	950.228	720.157
574.911	1.368.681	1.488.526	9.089
569.176	1.767.504	521.853	764.847
908.536	890.702	379.500	
508.842	1.589.819	1.155.114	

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1885

Le numéro 363.892 gagne 100.000 fr.

Le numéro 531.817 gagne 25.000 fr.

Les six numéros 302.059 — 800.239 — 583.591 — 677.247 — 89.764 — 797.175 gagnent chacun 5.000 francs.

Les quarante-cinq numéros suivants sont appelés au remboursement à 1.000 francs :

353.561	792.412	382.871	146.780	462.811	548.863
860.727	40.293	961.093	991.440	888.697	746.262
209.097	530.500	248.231	183.494	298.816	274.785
918.829	331.667	996.406	524.811	217 486	227.558
749.758	623.672	114.080	290.275	820.550	69.046
441.924	673.915	415.874	816.410	524.262	46.626
604.054	619 608	4.991	117.717	382.046	586.916
917.689	520.597	939.855			

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un accident de chemin de fer s'est produit, jeudi soir, vers huit heures, entre la gare de Roubaix et le pont de l'Alouette. Hâtons-nous de dire qu'il a été purement matériel.

Un train de marchandises, entrant en gare de Roubaix, et venant de Lille, a rencontré un train de manœuvres, composé de wagons à houille, vides.

Une douzaine de ces wagons ont été plus ou moins détériorés ; plusieurs ont été completement abîmés, et les débris ont embarrassé la voie, de telle sorte que les trains de neuf et dix heures venant de Lille ont subi des retards assez considérables.

Il a fallu transborder les voyageurs en gare de Croix et les descendre à proximité de la gare de Roubaix.

Une enquête a été immédiatement ouverte par des inspecteurs délégués de la Compagnie.

Nouveaux détails. — De l'enquête qui a été dirigée par M. Muel, inspecteur principal de la Compagnie, il résulte que quinze wagons ont été atteints.

Cinq voitures appartenant au train de manœuvres 2054, venant de Tourcoing, ont été littéralement brisés.

Quant au train de marchandises 3731 venant de Fives, il a eu onze wagons détériorés.

Quoique les trains ne marchassent que d'une vitesse relative, le choc fut très violent, et il est heureux que les wagons soient restés sur le talus, en cet endroit ou la voie est assez haute.

Les dégâts n'ont pu encore être évalués ; ils consistent principalement en houille ; il y avait peu de messageries dans le train venant de Fives vers Tourcoing.

La fête des Rois a été, comme chaque année, joyeusement fêtée à Roubaix. Selon la vieille coutume, des coups de feu ont retenti durant toute la soirée.

Par décret présidentiel du 9 novembre dernier, M. Landri-François Huyghe, né le 19 novembre 1835, à Staden (Belgique), et demeurant depuis de longues années à Roubaix, a été autorisé à établir son domicile en France, afin d'y jouir des droits civils.

Le plan de Croix. — M. Alfred Goblet vient de publier un plan de Croix très bien fait. Ce plan a été dressé par M. E. de Faveuil, expert-géomètre.

Mauvaise plaisanterie. — L'agent Catoire rencontra hier soir, rue du Tilleul, trois jeunes gens qui s'amusaient — singulière distraction— à frapper aux portes à l'aide de longues planches qu'ils portaient sur l'épaule.

Interpellés, les trois compères répondirent que les planches dont ils faisaient un si utile usage provenaient d'une barricade, appartenant à M. Fouchart, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor.

Ils promirent de payer les dégâts, et furent l'objet de procès-verbaux.

Tous trois habitent le quartier de Sainte-Elisabeth ; ils se nomment Léon M..., Léon D..., et Georges L..

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Emile*, houille, venant de Beuvry ; *Firmin*, houille, Beuvry ; *Le Gorgon*, houille, Violaines ; *La surprise*, orge, Violaines; *Le souvenir*, houille, Bruay; *Le fils unique*, houille, Pont-à-Vendin; *Leska*, houille, Béthune; *Le Tilre*, houille, Beuvry; *La Saturne*, acide, la Madeleine.

RÉUNIONS & CONVOCATIONS

Les « Prévoyants de l'Avenir ». — On nous prie d'informer les sociétaires de la 127e section, qui n'auraient pas reçu leur convocation, que l'assemblée générale annuelle aura lieu dimanche 8 courant, à 10 h. du matin, au café du *Globe*, 86, Grande-Rue. La présence est obligatoire, sauf pour les dames, sous peine d'une amende de 1 franc.

Il est instamment recommandé aux sociétaires de se munir de leurs cartes rouges.

TOURCOING

Les administrateurs du bureau de bienfaisance de Tourcoing viennent d'adresser à M. Antoine Duhamel la lettre suivante :

« Monsieur et cher collègue,

» Nous venons vous exprimer les profonds et sincères regrets qu'excite en nous le récent arrêté préfectoral par lequel nous allons être privés du précieux concours que vous apportiez au bureau de bienfaisance de Tourcoing.

» Le zèle que vous avez déployé pour les intérêts de notre ville lorsque vous siégiez au Conseil municipal, le devouement que vous n'avez cessé de montrer dans notre administration charitable, aux travaux de laquelle vous preniez la part la plus active, l'honorabilité de votre caractère si apprécié de tous, nous faisaient envisager comme une certitude, le renouvellement de votre mandat de membre du Bureau de bienfaisance.

» Contre notre attente, à l'insu même du premier magistrat de la ville de Tourcoing président de notre administration, contre tous les précédents, et par suite de l'ingérence d'influences occultes que nous ne pouvons trop déplorer, la mission que vous remplissiez avec un dévouement si absolu, cesse de vous être confiée.

» Nous ne pouvons que nous incliner, sans la comprendre, ni l'apprécier, devant cette décision de l'autorité préfectorale ; mais au moment où elle vous force de nous quitter, nous considérons comme un devoir de déclarer combien nous regrettons pour nous-mêmes et pour les pauvres de Tourcoing, votre collaboration si éclairée, si assidue, et rendue plus précieuse encore par l'expérience que vous aviez acquise. Vous n'emportez pas seulement avec vous l'estime de vos collègues ; vous avez aussi, nous en avons la conviction, les regrets et la reconnaissance de tous nos administrés.

» Veuillez agréer, etc.

Deux fraudeurs, Georges Doulet et Jules Debar, qui tentaient de passer en contrebande une assez grande quantité de tabac belge ont été arrêtés par les préposés de douane, dans la journée de jeudi.

Marcq-en-Barœul. — Différents objets mobiliers d'une valeur de 30 francs ont été volés à M. Lienezonne, marchand fripier. La gendarmerie est sur les traces des voleurs.

Pour toutes fournitures de bureau, imprimés de commerce, circulaires, avis de naissance, de mariage, et de décès, s'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains.

LILLE

Le mouvement de la population. — Voici la statistique des naissances, décès et mariages de 1887, comparés aux chiffres de 1886.

1887 : 6,038 naissances, 5,077 décès et 1,475 mariages.

1886 : 6,195 naissances, 5,499 décès et 1,475 mariages.

Il en résulte que le chiffre des naissances tend à décroître. Il est en 1887 inférieur de 153 sur celui de 1886 ; de plus de 200 sur 1885 et de plus de 500 sur 1884, où il a été de 6,552.

Le nombre des décès en 1887 est inférieur de 416 à celui de 1886.

Par contre, l'année 1888 débute mal. Les trois premiers jours de l'année, il y a eu 64 décès et 45 naissances.

Le nombre des mariages a été en 1887 de 1,504 contre 1,475 en 1886, soit une augmentation de 29 en 1887.

Le jubilé pontifical et les catholiques de Lille. — Le télégramme suivant vient d'être adressé de Lille à Rome :

« *Eminentissime cardinal Rampolla, Vatican, » Rome.*

« Les catholiques de Lille, après avoir assisté, en la » basilique de Notre-Dame de la Treille, à une messe » solennelle, célébrée à l'occasion du jubilé sacerdo- » tal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, adressent à » leur bien-aimé père l'hommage de leur fidélité et » les vœux les plus ardents pour le triomphe de ses » droits.

» Le président du Comité catholique,
» Comte DE CAULAINCOURT. »

Encore un vol mystérieux à Lille. — Mlle de la Giclais, riche propriétaire, possède rue de l'Entrepôt, 8, à Lille, un immeuble qu'elle occupe seule avec une domestique.

Avant-hier Mlle de la Giclais se rendit au salut, accompagnée de sa domestique. Les deux dames partirent en ayant bien soin de fermer la porte derrière elles.

Cette porte est munie d'une chaîne de sûreté, précaution utile pour deux femmes qui restent seules.

A son retour, Mlle de la Giclais mit elle-même la chaîne de sûreté. Avant de monter au premier étage, où est sa chambre à coucher, elle resta en bas, dans une petite pièce attenante au salon; puis sentant le sommeil la gagner, elle se prépara à aller se coucher.

En entrant dans sa chambre, elle poussa un cri d'effroi auquel sa bonne accourut.

Tout était en désordre dans cette pièce; chaque pas que faisaient les deux femmes, amenait la découverte d'un nouveau vol.

Là, on avait enlevé une montre en or; ce meuble fracturé contenait une liasse de billets de banque qui avait disparu, dans ces tiroirs les voleurs avaient dérobé des bijoux en or et en argent et des bagues ornées de pierres précieuses auxquelles Mlle de la Giclais tenait énormément.

Mlle de la Giclais, toute tremblante, se vêtit à la hâte et, accompagnée de sa domestique, courut à la police faire sa déclaration.

C'est ici le côte mystérieux de ce vol.

Ces deux dames, en arrivant à la porte d'entrée dont elles avaient si bien mis la chaîne de sûreté à leur rentrée, s'aperçurent, avec terreur, que cette chaine ne barrait plus la porte.

Donc les voleurs, surpris par l'arrivée inopinée de Mlle de la Giclais, s'étaient cachés dans la maison; peut-être dans le salon, voisin de la pièce où cette demoiselle s'est arrêtée un instant en rentrant de l'église.

Nul doute que si Mlle de la Giclais avait eu besoin de pénétrer dans son salon, les malfaiteurs, se voyant découverts, ne lui eussent fait un mauvais parti.

A l'heure qu'il est, le signalement des bijoux à été donné à tous les bijoutiers et horlogers de la ville.

La sûreté a commencé ses recherches et a mis en campagne ses plus habiles agents.

Société Industrielle. — La réunion mensuelle du Comité des arts chimiques aura lieu le mardi 10 janvier à cinq heures :

Ordre du jour.— M. A. Béchamp : Communication sur la fabrication des fromages. — M. l'abbé Vassart: Cuve Collin. — Revision du programme pour le concours de 1888.

— La prochaine séance du Comité du génie civil aura lieu lundi 9 janvier, à cinq heures :

Ordre du jour. — Revision du programme pour le concours de 1888. — Renouvellement du bureau.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre. — *Faust.* — Malgré la fête des rois, la représentation de jeudi avait attiré un public assez nombreux.

Mlle Boyer et M. Alvarez ont eu leur succès ordinaire. M. Bourgeois a fait un excellent second début.

En somme, bonne soirée qui a contenté tout le monde.

On nous dit que le *Prophète* sera donné prochainement.

OCTAVE.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du jeudi 5 janvier 1888

Présidence de M. HENRY BOSSUT

Le déchargement des bateaux le dimanche

M. F..., marchand de bois, a assigné en dommages-intérêts le patron d'un bateau lui amenant du bois, parce que ce bateller a, le premier jour du déchargement, fait cesser le travail à 5 heures du soir et que le lendemain, un dimanche, il s'est opposé au déchargement. M. F... invoque l'usage établi à Roubaix de décharger le dimanche jusqu'à 1 heure de l'après-midi et il offre de prouver, à l'appui de sa demande, les faits qu'il allègue.

Le batelier repousse cette prétention et soutient que, pour ce qui a trait aux heures de débarquement, il ne peut être tenu de décharger avant le lever et après le coucher du soleil, en raison de la surveillance à exercer sur le bateau et sur la cargaison, que, s'il a accepté de le faire jusqu'à 7 heures du soir c'est par pure tolérance.

En ce qui concerne le déchargement, le dimanche, il ne peut pas y être forcé, d'après la convention même, puisque la lettre de voiture prévoit que le déchargement doit s'effectuer dans les dix jours ouvrables, c'est à dire non compris les jours fériés. Il conclut donc au déboté de la demande et au rejet, comme inopérante, de la preuve offerte.

Cette cause, dont la solution a de l'intérêt dans la pratique, a été mise en délibéré.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 4 janvier 1888

L'hôtel des postes d'Hazebrouck. — Le legs Warein

M. Louis Warein, ancien maire d'Hazebrouck, a fait à cette ville un legs qui, après transaction avec l'héritier du testateur, fut de 75,000 fr. rapportant 3,825 fr. annuellement. Les revenus de ce legs devaient servir à accorder des primes aux personnes qui établiraient des façades convenables sur la Grand'-Place et dans les principales rues.

M. Désiré Deroo, ancien commissaire priseur, reconstruisit, à usage d'hôtel des postes, une maison lui appartenant à l'angle des rues Donckèle et de la Gare. Il sollicita une prime de 6 000 fr.; mais le Conseil municipal, lui refusant toute indemnité pour le rez-de-chaussée, ne voulut lui accorder que 2.100 fr. pour le premier étage.

C'est pourquoi il y a aujourd'hui procès entre le syndic de la faillite De[illegible] et la Ville. Le tribunal civil d'Hazebrouck, par jugement du 30 avril 1887, a donné gain de cause à cette dernière et déclaré suffisante son offre de 2.100 fr.

Il décide, en effet, que son Conseil municipal a toute latitude pour accorder ou refuser, comme bon lui semble, la prime aux constructions pour lesquelles elle est sollicitée. Le Conseil l'a refusée, dans l'espèce, pour le rez-de-chaussée, parce que celui-ci était déjà convenable, selon lui, avant la reconstruction et que, d'un autre côté, ce n'est pas la prime, mais le traité passé par M. Deroo, avec l'administration des postes, qui a été la raison déterminante de cette reconstruction.

Le syndic est appelant de la décision des premiers juges. L'affaire a été plaidée devant la première Chambre civile de la Cour.

NORD

Cambrai. — *Noces d'or.* — Jeudi, à neuf heures, M. et Mme Mascret-Briasont célébré leur cinquantième année de mariage, en assistant à la messe de Jubilé qui a été dite, en leur honneur, à la chapelle de la Sainte-Vierge, par M. l'abbé Prévôt, l'un des vicaires de la paroisse.

BELGIQUE

La grève de La Louvière. — La grève continue aux charbonnages de Sars-Longchamps et Bouvy. Les ouvriers sont très calmes et restent chez eux.

Six délégués des ouvriers se sont rendus hier auprès du directeur-gérant pour demander le retrait du règlement nouveau. Ce dernier leur a répondu ne pouvoir accéder à leur demande, le règlement dont il s'agit, ayant dû être pris en exécution de la loi votée par les Chambres au mois d'août dernier.

Les ateliers de la Société franco-belge pour la construction du matériel de chemins de fer à la Croyère viennent de renvoyer la plus grande partie de leur personnel, ouvriers et employés. Le travail fait absolument défaut en ce moment.

Un accident de chemin de fer près Meppel (Pays-Bas). — Un retard de l'express n° 50, parti de Meppel une trentaine de minutes après l'heure règlementaire, avait fait changer le point de croisement avec le train n° 279, qui devait avoir lieu à Koekange au lieu de se faire à Echten. Le train n° 279 s'arrêta à mille mètres au-delà de Koekange. Le machiniste de l'express s'aperçut du danger quand il lui fut impossible d'arrêter le train, malgré tous les efforts faits avec le frein Westinghouse. La rencontre eut lieu avec ses terribles conséquences.

Un machiniste et deux gardes-convoi ont été tués.

Huit voyageurs ont été grièvement blessés et beaucoup d'autres ont reçu des contusions que l'on croit sans caractère sérieux.

Les dégâts matériels sont considérables. On les estime à plus de trois cent mille francs.

Les drames du travail. — Mercredi, vers minuit, un ouvrier du port, nommé Edouard Klemen, demeurant rue du Convent, à Anvers, est tombé à fond de cale d'un steamer allemand. Transporté à l'hôpital, le malheureux y a succombé à 5 h. 1/2 aux suites de ses blessures.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 janvier.* — Denise Lemaire, rue des Parvenus, 30. — Charles Clairhout, sentier du Ballon, cour Caby, 6. — Charles Vanderschaeghe, rue de France. — Marguerite Prus, rue d'Inkermann, 30. — Philomène Vanheerswynghels, rue des Anges, 34. — Etienne Morcrette, rue Christophe Colomb, 24. — Marie Pierrache, rue Saint-Antoine, 57 — Marthe Soubry, rue Ballon, cour Segard, 6 — Clara Castelain, rue de Lille, cour Motte-Degand, 7. — Marthe Roche, rue Saint-Maurice, 39. — Louise Sailly, chemin des Couteaux, maisons Bredart, 50. — Pauline Nageli, rue du Ballon, 24. — Louis Desplechin, rue Bourgelat, 9. — Louise Heyndrick, rue des Filatures, cour Cornille, 9. — Malvina Vanreust, rue de la Balance, 67. — Marie Belin, boulevard de Strasbourg, 97. — Adolphe Bognert, Hôtel-Dieu. — Palmyre Fauvarque, rue de l'Hommelet, 123. — *Déclarations de décès du 5 janvier.* — Jeanne Decottignies, 2 mois, rue du Fontenoy, cour Delmotte, 1. — Louis Adriaensens, 3 mois, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 12. — Clémence Wattrelot, 54 ans, cabaretière, rue de l'Epeule, 61. — Victor Catteau, 43 ans, tricur, rue du Cadeau, 113. — Jules Marissal, 37 ans, voiturier, Hôtel-Dieu. — Marie Geroins, 7 ans, rue de Lille, 227. — Guillaume Servaes, 1 mois, rue Rossini, cour Hannotte, 6.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 4 janvier.* — Oscar Doutreluigne, sentier de Neuville. — Joseph Michel, rue Neuve-de-Roubaix. — Arthur Barrat, Pont de Neuville. — Camille Beaucarne, rue de la Croix-Rouge. — Arnould Comble, au Brun-Pain. — Mathilde Henricant, au Blanc-Seau. — Malvina Altruy, sentier du Hallot. — *Mariages.* — Emile Lepoutre, 32 ans, boulanger, et Antoinette Lamon, 21 ans, tailleuse. — Henri Buseine, 30 ans, employé au chemin de Fer, et Pauline Lougez, 21 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 4 janvier.* — Joseph Leman, 69 ans 10 mois, sans profession, rue du Chêne-Houpline. — Stephanie Selosse, 69 ans 8 mois, sans profession, rue Delhaye. — Juste Cau, 65 ans, tisserand, rue de Lille. — Désiré Lepoutre, 70 ans, sans profession, Hôpital-Civil.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Bondues, le lundi 9 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Césaire MARECAUX, décédé accidentellement à Roubaix, le 9 décembre 1887, à l'âge de vingt-cinq ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore FLEURYS, préparateur à l'Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix, décédé à Roubaix, le 10 janvie 1882, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 6 janvier 18[illegible] à l'âge de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Alphonse SALEMBIER, époux de Dame Aurélie BLANCHARD, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1887, à l'âge de 57 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Eloi, au Blanc-Seau, le lundi 9 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie-Françoise RABAUT, veuve de M. Pierre SCHOTTE décédée à Tourcoing, Blanc-Seau, le 3 décembre 1887, dans sa 62e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite. Voir le *Journal de Roubaix* du 28 décembre)

X

En Alsace

Nous voici arrivés à une période cruelle de notre récit.

Dans une courte préface, nous l'avons dit, beaucoup de gens nient l'existence de Troppmann et croient que cette affaire avait été inventée par l'Empire pour détourner les esprits des préoccupations politiques et faire une diversion aux idées d'opposition qui grondaient de plus en plus.

Ce n'est pas tout. Nous avons trouvé dans un ouvrage très répandu, une affirmation ou plutôt une insinuation dont il est impossible de ne pas dire un mot, pour protester énergiquement.

Les Mémoires de M. Claude, chef de la sûreté sous le second Empire, contiennent (vol. 4 et 5) une centaine de pages consacrées à l'affaire Troppmann. C'est un résumé succint, mais complet, fait par un écrivain qui connaît bien les faits judiciaires; tout le monde sait, en effet, que M. Claude [illegible] moniteur des Mémoires qui portent son nom.

Mais, argumentant sur la [illegible] n'est pas l'auteur des Mémoires [illegible] question de savoir si Troppmann eut des complices, l'auteur un lem[illegible] ne pouvoir comprendre [illegible] nommé de dix-neuf ans capable de concevoir et d'exécuter un crime aussi horrible ; et il dit que Troppmann n'a été que l'instrument d'une mystérieuse association allemande anti-française, qui tenait l'Alsace sous la terreur. Citons :

«...Neuf ans après, Troppmann, par ses crimes mystérieux plus épouvantables encore que ceux de Jud (assassin du président Poinsot, en 1860), avait d'abord choisi Kinck père pour sa première victime, parce que ce Kinck possédait aussi *des secrets que nos ennemis tenaient à garder jusqu'au moment de la guerre.* »

«...La bande de Troppmann s'est recrutée aux quartiers des Allemands, à l'ancienne barrière de Pantin...»

L'auteur développe un système d'organisation de ces bandes de malfaiteurs qui ressemble étonnamment à celui des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue ; il déclare que Troppmann était un chef, guiche ou toucheur, et il ajoute :

« Si la justice a laissé dans l'ombre ces complices, c'est qu'en dehors des crimes épouvantables de Troppmann, le gouvernement avait intérêt à cacher leur début dans la voie où Troppmann s'était ensuite engagé pour son compte personnel. »

Ceci n'a aucun sens ou signifie que le gouvernement français était, en 1869, complice des menées allemandes et que l'Empire, pour se maintenir, pactisait avec nos plus cruels ennemis.

Par ordre supérieur, la justice aurait circonscrit son action sur Troppmann seul. L'auteur des *Mémoires* fait dire à M. Claude ;

« Quoique Troppmann à Paris, à la brasserie de la rue Grange-Batelière, eût été rencontré buvant avec deux individus avant de partir pour le Hâvre, quoique dans ce port de mer, il n'eût pas été seul, malgré la mort d'un de ses complices, jamais il ne me fut permis de pousser mes investigations en dehors de ce criminel. »

Eh bien ! non. Il y a là une accusation odieuse, d'autant plus odieuse qu'elle est portée après coup, à seule fin de faire ressortir l'habileté policière de M. Claude.

J'ai suivi de très près l'affaire Troppmann par métier (je coordonnais tous les jours les articles, nouvelles et correspondances y relatives pour le *Petit Journal*), j'ai lu tous les journaux, ceux du gouvernement et ceux de l'opposition et je jure que jamais, au grand jamais, il n'y a eu la moindre allusion à ces machiavéliques restrictions.

Troppmann est un monstre à face humaine, voilà tout. Avide, ambitieux, il a travaillé le père Kinck dès qu'il a pu le dominer ; il a fait luire à ses yeux la fortune par des exploitations de mines et peut-être par la fabrication de fausse monnaie, en Alsace ; puis il l'a tué pour s'emparer de ses papiers et de ses titres de propriété ; après quoi, n'ayant pas pu se faire délivrer à Cernay une traite de 5,500 francs, et ayant mis Gustave Kinck sur la voie de ses projets, il s'est défait de ce garçon, et enfin il a massacré toute la famille.

C'est un engrenage dont toutes les pièces sont ensanglantées, mais ce n'est qu'un engrenage.

Sans doute le public de même que la police auraient bien voulu trouver des complices à Troppmann ; c'eût été une sorte de soulagement ; madame Braig, la propriétaire de la brasserie de la rue Grange-Batelière, dont il vient d'être question, madame Braig a dû faire pendant quatre à cinq mois des recettes énormes. Son établissement était fréquenté par tous ceux qui voulaient avoir le récit de la visite de Troppmann ou seulement voir un lieu où Troppmann avait passé.

Il paraît que Troppmann était allé boire de la bière en compagnie d'un jeune homme, probablement Gustave Kinck, et d'un homme de trente-c